

PROJET ASSOCIATIF

APEI « les Pinocchio »

Association de Parents et amis d'Enfants Inadaptés



SOMMAIRE

I - Plus d'un demi-siècle d'histoire	p 1
II - Les valeurs	p 2
III - La gouvernance	p 4
IV - Les missions de l'association	p 6
V - Stratégie et orientations	p 6

I/ Plus d'un demi-siècle d'histoire :

1963/65 : Création du foyer avec 3 ou 4 personnes dont la fille des fondateurs.

Le bénévolat (quelques mamans) propose un encadrement familial dans un cadre champêtre à l'initiative de parents d'enfants « handicapés mentaux ».

La réputation de cet établissement porte très vite le nombre de résidents à 16, assorti d'une liste d'attente.

1970 : Obtention de l'agrément de la Direction de l'Action Sociale et Sanitaire (DASS).

Les moyens pour aller plus loin sont venus petit à petit jusqu'à la loi d'orientation de 1975 qui a donné les contours de l'établissement qui existe aujourd'hui et qui compte 21 résidents.

Depuis plus de cinquante ans, les PINOCCHIOS œuvrent pour que les personnes porteuses de handicap mental accèdent à des droits, dont celui de bénéficier d'un accompagnement de qualité pour acquérir une meilleure autonomie.

- **L'Association porte ses idées dans une dimension sociale et solidaire et s'appuie sur des valeurs partagées qui animent les pratiques de tous les acteurs de l'association, qu'ils soient administrateurs, bénévoles, salariés, familles, ou personnes accueillies.**

- **Reconnaître la personne en situation de handicap dans sa singularité en rappelant qu'une société est riche de ses différences est au cœur des préoccupations de l'association.**

II/ Les valeurs :



Reconnaissance/ respect de la personne :

La personne en situation de handicap mental est une personne à part entière qui bénéficie des mêmes droits et devoirs que toute personne humaine.

Nous entendons la reconnaître et la respecter comme une personne à part entière, dans sa dignité, son intégrité, sa vie privée, son intimité et sa sécurité.

Nous voulons intégrer la personne en situation de handicap comme faisant partie de la société à qui elle entend apporter une plus-value sociale en rappelant qu'une société est riche de ses différences.

Le regard porté sur la personne, en particulier si elle souffre de déficience cognitive, si elle a du mal à s'exprimer ou se trouve en grande perte d'autonomie, ne doit pas être obscurci par des préjugés ou des présomptions de non capacité.

La qualité de l'accompagnement :

Nous proposons un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) qui doit répondre en permanence à l'intérêt de la personne accueillie.

Le moindre progrès, surprenant ou attendu, fugace ou ostensible, étape ou aboutissement, est toujours une belle source de satisfaction pour elle - même, ses proches et les professionnels.

Evaluer et développer les potentialités pour la conquête d'une autonomie toujours plus grande, créer à l'intérieur de la structure un climat de convivialité, source de sensations positives pour la personne sont les fondamentaux qui motivent notre action.

La citoyenneté :

L'Association porte les principes de citoyenneté et de non discrimination inscrits dans la loi par la participation active à des instances représentatives de personnes en situation de handicap:

- En militant au sein d'associations pour faire respecter l'esprit des lois, l'égalité des chances, l'adaptation de l'environnement,
- Par la participation active à des instances représentatives de personnes en situation de handicap,
- En étant attentif à la réponse publique et exigeant dans la qualité de l'accueil et de l'accompagnement...

Prise en compte de l'avis des familles :

La famille est associée à l'accompagnement de la personne en situation de handicap, ses choix d'accompagnement, ses compétences spécifiques et le regard porté sur la situation... pris en compte pour élaborer des réponses adaptées.

Nous sommes particulièrement vigilants à entretenir le lien entre les professionnels et la famille afin de favoriser l'épanouissement et le bien – être de la personne accueillie.

Une attention particulière est portée aux personnes en situation de handicap sans famille.

La solidarité :

La solidarité locale ou nationale doit s'exercer envers celles et ceux qui ne peuvent pas du fait de leur handicap, participer pleinement à la vie de la cité. Promouvoir tout ce qui participe à l'inclusion des personnes, à leur participation à la vie sociale est de notre responsabilité.

Chacun a tout à gagner de la présence des personnes en situation de handicap dans la mesure où elles permettent de relativiser et prendre du recul ; à condition d'accepter qu'elles puissent avoir un point de vue différent et qu'elles puissent penser autrement.

La tolérance :

L'Association prône la tolérance envers celles et ceux qui sont différents.

La laïcité :

Conformément au principe de laïcité de l'Association, chaque personne est libre de ses choix. Elle peut les exercer dans le respect des règles associatives.

La qualité de l'écoute :

L'écoute des besoins et attentes de la personne en situation de handicap est indispensable quelle que soit la forme de l'expression.

La participation directe à la définition et à la mise en œuvre de leurs propres solutions d'accompagnement par les personnes concernées est la meilleure des préventions pour éviter les impasses, l'isolement, les ruptures de parcours, voire les conflits.

Ainsi, l'Association porte une attention particulière aux capacités de la personne à exprimer ses choix, à les faire valoir mais aussi à donner et à accompagner les choix.

Pour exprimer ses choix...encore faut-il pouvoir communiquer. Pour les personnes ayant des difficultés d'élocution ou atteintes de troubles du langage, cela passe par des moyens de communications adaptés, par l'écoute et le dialogue.

Nécessité / souci de l'ouverture :

Nous voulons faire de l'Association un lieu ouvert, non centré sur lui – même en orientant son offre de service vers plus d'innovation et de proximité.

Les échanges avec les différents partenaires favorisent la créativité et permettent une ouverture à l'autre dans notre travail de socialisation.

III/ La gouvernance :

Le Conseil d'Administration :

C'est le lieu géométrique de l'exercice collégial du pouvoir. Il définit et contrôle la mise en œuvre de la politique associative, ainsi que la gestion.

- Renouvelés par l'Assemblée Générale, les administrateurs composant le Conseil d'Administration pourvoient aux différentes fonctions de gestion et de contrôle :
 - Président, Vice – président, Secrétaire, Trésorier,
 - Nomment et embauchent aux postes de dirigeants,
 - Et par délégation procèdent au recrutement et à l'embauche des salariés

- Sa composition et son fonctionnement sont définis par les statuts de l'association.

FONCTIONS :

1) Exercice du pouvoir du Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration est à l'écoute des adhérents de l'Association et des besoins exprimés par des obligations législatives et réglementaires par des acteurs institutionnels extérieurs.

C'est pourquoi il suit l'évolution de la législation, les décisions et les orientations des autorités de contrôle et de tarification, les modifications du contexte administratif.

A partir de l'analyse de ces données, il oriente la politique générale de l'Association, en tire les conséquences dans les choix de gestion et impulse l'action des cadres de direction.

- Le Conseil d'Administration a la volonté de déléguer l'action quotidienne à la Direction Opérationnelle, en conformité avec sa fiche de poste et tous les documents de délégation.
A charge pour la Direction Opérationnelle d'organiser ses équipes et de rendre compte au Conseil d'Administration régulièrement de la participation des salariés à l'action définie.
L'ensemble de ces délégations s'exerce sous le contrôle du Conseil d'Administration.
A ce titre, la Direction Opérationnelle participe selon les besoins aux Conseils d'Administration avec voix consultative.

- Le Conseil d'Administration entend faire participer les salariés à la mise en œuvre du projet associatif et, à cette fin, recevra en conseil, si besoin, un représentant du personnel, afin de permettre un échange réciproque.

- Le Conseil d'Administration impulse et suit les actions de formation qu'il juge nécessaires aux cadres de direction, au personnel et à ses propres membres afin de maintenir le niveau de compétence et de certification.

- Le Conseil d'Administration soutient la Direction Opérationnelle dans son activité au quotidien.

2) Le Contrôle

- Le Conseil d'Administration s'assure de la bonne mise en œuvre du projet associatif.
- Le Conseil d'Administration contrôle, en coopération avec la Direction Opérationnelle l'établissement du budget, son suivi et sa réalisation. Il définit, à cette occasion, les priorités stratégiques à court et moyen terme.
- Le Conseil d'Administration contrôle l'activité des salariés-dirigeants. Il suit avec eux la stratégie telle qu'elle a été définie en son sein.
- Le Conseil d'Administration a à sa disposition les notes, les rapports et les cahiers de remarques des équipes.
Il suit l'accompagnement des résidents, l'administratif, la logistique et la gestion budgétaire.
- Le Conseil d'Administration répond aux observations des parents, des résidents, à leurs éventuelles doléances ou suggestions, notamment dans le cadre des réunions des Conseils de Vie Sociale (CVS).
- Le Conseil d'Administration suit , en lien avec la Direction Opérationnelle, l'action des salariés et définit les priorités.
- Le Conseil d'Administration suit et contrôle les intervenants extérieurs en liaison étroite avec la Direction Opérationnelle :
 - Expert comptable, commissaire aux comptes, banques, assurances, prestataires divers, organismes public,...

3) Politique associative

Une politique attentive :

- Au débat qui permet les décisions collégiales.
- A la prospective qui vise à analyser les dispositions administratives, réglementaires et législatives.
- Le Conseil d'Administration oriente et réoriente l'association afin que celle-ci consolide en permanence une démarche éthique appuyée en interne sur l'engagement des collaborateurs et leur formation, et, à l'extérieur sur la recherche de partenariats stratégiques compatibles.

IV/ Les missions de l'Association:

- Apporter aux adultes en situation de handicap intellectuel porteurs ou non de troubles associés et à leurs familles l'appui moral et matériel dont ils ont besoin, de développer entre eux un esprit d'entraide et de solidarité, et de les amener à participer activement à la vie associative.
- Favoriser l'accueil et l'écoute des nouveaux parents, assurer la pleine participation des familles et des personnes porteuses de handicap, notamment en instaurant dans le fonctionnement de ses établissements une atmosphère familiale.
- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au meilleur développement moral, physique ou intellectuel des personnes porteuses de handicap ; de promouvoir, de gérer tous les établissements et services indispensables pour favoriser leur plein épanouissement.
- Défendre les intérêts moraux, matériels et financiers de ces personnes porteuses de handicap auprès des élus, des pouvoirs publics, des services et des autorités de contrôle.
- Informer régulièrement les élus, les autorités et les médias ; participer et organiser toute manifestation.
- Etablir sur le plan local des partenariats visant à développer l'inclusion et la citoyenneté des personnes, et les conditions de leurs parcours, au sein de l'établissement de à l'extérieur.

V/ Stratégie et orientations

Nous avons indiqué plus haut quelles étaient les valeurs qui sous-tendent l'action de l'Association et qui tournent autour de :

- La personne humaine
 - L'accompagnement
 - La famille
-
- les orientations qui seront définies à l'avenir par les instances dirigeantes doivent évidemment rester fidèles à ces fondamentaux
 - l'Association est gardienne de la dimension sociale et solidaire et quasi-familiale des relations avec les personnes en situation de handicap

- Elle entend, dans cet esprit, s'ouvrir à d'autres partenaires afin de s'enrichir d'apport de compétences, de favoriser la créativité de ses équipes et de développer les innovations nécessaires.
- L'association est soucieuse de valoriser sa propre expérience, d'anticiper les évolutions tout en préservant son unité et son autonomie.